

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les parents qui inscrivent leur(s) enfant(s) au restaurant municipal et/ou à la garderie périscolaire acceptent de fait le présent règlement et attestent avoir pris connaissance de la note d'information jointe.

Le Maire se réserve le droit d'exclusion en cas de non-respect dudit règlement.

Nous, soussignés Madame, Monsieur

Responsable(s) légal(aux) du ou des enfants

Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur du restaurant municipal et de la garderie périscolaire et nous engageons à le respecter et à le faire respecter à mon (mes) enfant(s).

Date : **Signature(s) des responsables légaux**

CHARTRE DU SAVOIR-VIVRE ET DU RESPECT MUTUEL

J'ai des droits :

- être accepté à la cantine quelle que soit mon origine, ma santé, ma religion,
- être respecté de mes camarades et des adultes,
- pouvoir discuter calmement avec mes camarades,
- prendre mon repas dans de bonnes conditions, dans une ambiance sereine
- ne pas aimer un aliment à condition de l'avoir goûté.

J'ai aussi des devoirs :

pendant les trajets

- je ne cours pas et je ne crie pas
- j'ai un comportement correct envers les personnes que je rencontre
- j'obéis aux consignes de sécurité et au personnel qui m'accompagne

avant le repas/goûter

- je reste calme pendant l'appel
- je respecte le protocole sanitaire
- j'attends calmement mon tour pour entrer dans la cantine
- je m'installe tranquillement à ma place et j'attends que tous mes camarades soient installés avant de toucher la nourriture

pendant le repas/goûter

- je me tiens bien à table
- je goûte tous les aliments qui me sont proposés
- je ne joue pas avec la nourriture
- je ne crie pas, je discute calmement avec ceux de ma table
- je ne me lève pas sans l'autorisation d'un adulte
- je respecte le personnel de service
- je respecte mes camarades (pas de bousculades d'injures ...)
- je respecte les locaux et le matériel (mobilier, couverts ...)
- je ne prends pas le goûter de mes camarades.

après le repas/goûter

- je range mon assiette et mes couverts en bout de table
- je débarrasse mon espace à la garderie après avoir pris mon goûter
- je sors de table en silence et sans courir
- je me mets en rang pour retourner à l'école

Signature.s de.s enfant.s

Signature des responsables légaux

AIDE AUX DEVOIRS – ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Déclaration et autorisation parentale

Veillez lire attentivement la fiche ci-jointe avant de procéder à l'inscription de votre ou vos enfants.

Je soussigné(e)

Adresse

Tél domicile :

Tél portable :

Tél travail :

Souhaite inscrire à l'aide aux devoirs mon enfant ou mes enfants :

Nom et prénom.s :

Classe.s :

Nom de l'école :

En signant cette inscription à l'aide aux devoirs, vous vous engagez à :

- Respecter les règles de fonctionnement de l'aide aux devoirs de la commune de Augan, explicité ci-dessous.
- Autoriser le responsable de la garderie à prendre toutes les mesures pour que les soins indispensables à l'état de mon enfant lui soient apportés sans délais, et le cas échéant à le faire transporter à l'hôpital le plus proche pour que lui soient prodigués les soins qui s'imposent dont toute intervention chirurgicale d'urgence, éventuellement sous anesthésie locale ou générale selon la prescription des médecins.

La mise à jour de vos coordonnées aux services de la commune sont indispensables au bon fonctionnement du service.

Fait à Augan, le

Signature du ou des responsable(s) de ou des enfants

Fonctionnement de l'aide aux devoirs

L'aide aux devoirs est un service municipal gratuit organisé par la commune de Augan grâce à des bénévoles.

Il est réservé aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la commune de Augan (CP au CM2) et dont les parents souhaitent cette prestation durant le temps de la garderie.

Il permet aux élèves de faire leurs devoirs confiés par l'enseignant et d'apprendre les leçons dans le calme. Dans la salle d'étude et afin de réaliser un travail personnel et sérieux, il sera veillé à créer un climat favorable à la concentration.

Attention, il n'est pas possible de garantir que tout le travail demandé aux enfants par leur enseignant soit systématiquement effectué dans ce temps.

Il est par ailleurs rappelé que cette aide aux devoirs ne remplace pas le suivi des parents.

L'aide aux devoirs se déroule à l'espace socioculturel (dans la médiathèque) dès la fin de la journée scolaire, les lundis et jeudis de 17h00 à 18h00 selon les effectifs et les heures de départ des enfants. Chaque séance accueille les enfants sous la responsabilité de 1 ou 2 surveillants bénévoles et d'un agent du service périscolaire. La séance accueillant environ dix élèves par groupe, de tous les niveaux.

Pendant ces horaires qui se situent en dehors du temps d'enseignement, les enfants sont pris en charge par des bénévoles (autre que des parents d'élèves) sélectionnés par la commune de Augan.

Des faits ou agissements graves de nature à troubler le bon fonctionnement de l'aide aux devoirs peuvent donner lieu à des sanctions disciplinaires (un comportement indiscipliné constant ou répété, une attitude agressive envers les autres enfants, un manque de respect caractérisé vis-à-vis des bénévoles, des actes violents entraînant des dégâts matériels ou corporels).

Une mesure d'exclusion temporaire du service peut être prononcée par le Maire.

Cette sanction interviendra à la suite :

- De deux avertissements consécutifs adressés aux parents.
- D'une convocation à un entretien avec le Maire ou l'adjoint délégué et les parents accompagnés ou non de l'enfant.